

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-13-26c-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2026

N° 13/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 27 janvier 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 février 2026

Objet de la délibération :

Nautilou – Actualisation des tarifs pour 2026

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	0
· Dont représenté(e)s	5
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	72
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le trois février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Estelle BOURNEZ par Christophe JOUVIN, Christophe FAIVRE-PIERRET par Angèle LIME, Maxime GROSHENRY par Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET par Jean-Pierre CUNCHON, Patrick SEBILE par Patricia LABERTERIE

Suppléé(e)s

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie LAURENT, Romuald MAUGAIN, Alain MONNIER, Mireille PICARD, James PROUTEAU, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s Jean-Michel BELPOIS, Joel BOLE, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Nathalie KOWAL-BONDY, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah FAIVRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu les délibérations successives de changements de tarifs et notamment celles des 09/11/2017, 20/03/2019, 07/07/2022, 13/11/2023, 16/01/2025 ;

Considérant la nécessité de créer ou modifier les tarifs suivants :

- Nouveau tarif pour location simultanée du bassin et de la salle fitness dans le cadre de l'organisation d'évènement type goûter d'anniversaire à 135 € ;
- Indication du tarif de location d'un demi-bassin pour les scolaires à 100 €. Cette possibilité existait déjà mais n'apparaissait pas dans la grille tarifaire, soit 100 €.
- Modalités d'utilisation des bons cadeaux.

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité la nouvelle grille tarifaire jointe à la présente délibération et son application dès février 2026.

Fait et délibéré en séance, le 03.02.2026

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Président